

Règlement

Semi & 10K de Bois d'Arcy

du 15 septembre 2024

Au programme

Le club de course à pied de Bois d'Arcy « RUMBA » organise le dimanche 15-09-2024 un semi-marathon, un 10Km course à pied et un 10Km marche nordique. De plus deux animations seront organisées pour les enfants nés entre 2013 et 2017. **Le semi-marathon et le 10 Km course sont inscrits au « Challenge des Yvelines ».**

Le site internet de la course (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>), mis à jour régulièrement, regroupe toutes les informations utiles. Les parcours, partiellement en ville et en forêt, sont plats et sans difficultés particulières. Le parcours du 10Km marche est en forêt de Bois d'Arcy, avec les 300 derniers mètres sur la piste d'athlétisme sur laquelle l'utilisation des bâtons sera interdite.

Il est vivement conseillé aux participants de consulter le site internet de la course (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>) régulièrement et en particulier la veille de la course afin d'être informé de toute évolution possible du présent document.

Article 1 – Parcours - Départs

Le tracé des parcours est consultable sur le site internet de la course (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>). Le parcours du Semi et du 10K est plat et sans difficultés particulières. Le parcours du 10Km marche est en forêt de Bois d'Arcy. **Les 300 derniers mètres se feront sur la piste d'athlétisme sur laquelle l'utilisation des bâtons sera interdite.**

Départ du Semi et du 10K : 9h30, avenue Jean Jaurès, face au Centre Commercial Leclerc de Bois d'Arcy.

Départ du 10 Km marche : 9h45 au stade Jean Moulin, derrière le Cossec.

Toutes les arrivées seront jugées au Stade Jean Moulin de Bois d'Arcy.

Les animations pour les enfants (1Km et 2 Km) seront organisées sur un circuit devant le centre commercial Leclerc de Bois d'Arcy.

Article 2 – Parking – Vestiaire – Douches - Consignes

Notre partenaire Leclerc de Bois d'Arcy met à disposition le parking de son centre commercial en face duquel sera donné le départ. L'arrivée au stade Jean Moulin se situe à environ 600m du parking.

Un service de consignes sera disponible pour les coureurs, au niveau du centre commercial Leclerc.

Des vestiaires/douches seront disponibles à l'arrivée au stade Jean Moulin.

Article 3– Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer, sur présentation de la pièce d'identité du participant (photocopie acceptée)

- Soit chez notre partenaire Endurance Shop Bois d'Arcy (3 avenue Fritz Lang, 78390 – Bois d'Arcy), le vendredi 13 septembre de 14h00 à 17h00 ou le samedi 14 septembre de 9h00 à 17h00. Nous vous recommandons de consulter le site internet de la course (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>) afin de vérifier qu'il n'y a pas de changement d'horaires).
- Soit le jour de la course, dimanche 15 septembre de 8h00 à 9h15 au centre Commercial Leclerc de Bois d'Arcy

Article 4 – Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par une puce électronique intégrée au dossard. Le dossard doit impérativement être fixé sur la poitrine et clairement visible. Il ne doit pas être modifié. Malgré la vérification des puces et un système de détection très performant, il reste un très faible pourcentage de non-détection au passage de la ligne d'arrivée, en particulier si le coureur ne passe pas sur le tapis détecteur. Malgré tous les efforts des organisateurs pour classer tous les arrivants, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de l'absence du classement d'un coureur.

Article 5 – Secours Médicaux

Les organisateurs du Semi & 10K de Bois d'Arcy assureront la mise en place des moyens permettant d'assurer la sécurité des participants présents dans le cadre des courses. La couverture sanitaire de la course sera assurée par la Protection civile des Yvelines. Un médecin, présent sur le parcours, pourra décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons de santé. Son dossard lui sera retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité. Des signaleurs, positionnés tout le long du parcours disposent d'un téléphone et des N° d'urgences à appeler en cas de problème.

Article 6 – Barrières horaires - Abandon

Les temps de parcours maximum sont :

- Semi-marathon : 2h30
- 10 Km : 1h20
- 10 Km marche : 2h15

Au-delà de ces temps de course, les coureurs encore sur le parcours devront rendre leur dossard et leur puce. Tout participant hors délai décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et ne pourra être classé.

Abandon : Tout participant souhaitant abandonner devra impérativement contacter le signaleur le plus proche et lui remettre son dossard.

Article 7 – Classement

Le classement général « scratch » ainsi que par catégories d'âge, sera établi conformément au règlement de la FFA.

Un classement spécifique « Challenge Entreprise » sera réalisé sur la base de la somme des classements H/F de chacun des membres de l'équipe. Les équipes du challenge entreprise sont obligatoirement mixtes (au moins 1 homme et au moins une femme) et composées de 3 coureurs d'une même entreprise (clubs et associations exclues).

Article 8 – Récompenses

Tous les participants passant la ligne d'arrivée dans le délai imparti recevront un lot.

La cérémonie des podiums débutera à 11h30 au stade Jean Moulin à Bois d'Arcy et récompensera :

- Semi-marathon : les cinq premiers du classement scratch Hommes et Femmes
- 10 Km : les cinq premiers du classement scratch Hommes et Femmes
- 10 Km marche : le premier et la première arrivant(e)s.
- Challenge entreprise : la première équipe du 10 Km (addition des places des équipiers au classement scratch).

Article 9 – Assurances Responsabilité civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels inhérents à la course. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'objets personnels. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des accidents et défaillances consécutifs au mauvais état de santé des participants.

Article 10 – Charte éthique

En participant au Semi & 10K de Bois d'Arcy, chaque participant s'engage à :

- ▶ Respecter l'environnement :
 - Ne rien jeter au sol au-delà des caniveaux ou de la limite de la chaussée et hors des zones de ravitaillement et des aires de déchets pour protéger l'environnement et faciliter la récupération. Les coureurs doivent conserver leurs déchets jusqu'à une aire de déchets située au niveau de chaque zone de ravitaillement, pour s'en débarrasser. L'organisation se réserve le droit de disqualifier les coureurs jetant volontairement leurs déchets en dehors d'une aire de déchets.
 - Ne pas sortir du parcours officiel afin de préserver la forêt domaniale et les espaces naturels traversés.
- ▶ Respecter les autres coureurs :
 - Ne pas tricher avant, pendant ou après la course.
 - N'utiliser aucune substance dopante conformément aux articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

- Respecter autrui : coureurs, bénévoles, spectateurs.
- Contribuer à faire du Semi & 10K de Bois d’Arcy un moment festif, de plaisir et de partage.
- ▶ Faire preuve de solidarité :
 - Porter assistance à toute personne le nécessitant.

Article 11 – Protection des données personnelles – CNIL

L’organisateur s’engage à respecter la réglementation en vigueur concernant les données personnelles des participants. En s’inscrivant à la course, les participants acceptent que leurs coordonnées soient conservées par l’organisateur pour une durée de 5 ans aux fins de leur adresser, soit directement soit par l’intermédiaire de la plateforme d’inscription, des informations sur le Semi & 10K de Bois d’Arcy.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d’un droit d’accès, de suppression et de rectifications aux données personnelles les concernant en envoyant leur demande par mail à l’organisateur : semiboisdarcy@gmail.com

Article 12 – Droit à l’image et utilisation d’images sur l’évènement

Lors de son engagement à l’épreuve, chaque participant autorise les organisateurs à utiliser et à diffuser éventuellement les supports photographiques ou vidéos comportant son image, sa voix captées lors du Semi & 10K de Bois d’Arcy.

Article 13 – Force majeure / Annulation

En cas de force majeure, d’évènement climatique, de catastrophe naturelle, ou de toutes autres décisions administratives, ou toutes autres circonstances que l’organisateur estimerait, notamment, mettant en danger la santé et/ou la sécurité des concurrents, l’organisateur se réserve le droit d’annuler ou de reporter la course, d’en modifier le tracé, ou d’apporter tout changement nécessaire au bon déroulement de l’épreuve. Dans la mesure du possible, l’organisateur contactera les participants par mail ou par SMS et via le site de l’évènement, pour les informer de la situation.

Si la course devait être interrompue pour un cas de force majeure, les participants devront se conformer strictement aux directives de l’organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto, la fin de la responsabilité de l’organisateur.

En cas d’annulation de l’évènement indépendante de la volonté de l’organisateur, les inscrits pourront demander le report de leur inscription pour l’édition 2025.

Article 14 – Inscriptions

L’évènement est ouvert aux coureurs licenciés et non licenciés, selon les limites d’âge suivantes :

- Semi-marathon : nés en 2006 et avant ;
- 10 Km course et marche : nés en 2008 et avant ;
- 2 Km enfants : nés entre 2012 et 2015 ;
- 1 Km enfants : nés entre 2016 et 2018.

Les inscriptions s’effectuent à partir du 15 avril 2024 :

- ▶ par internet, sur le site « Onsinscrit.com » jusqu’au jeudi 12 septembre 2024 – 22h00.
- ▶ en présentiel :
 - Soit durant le forum des associations de Bois d’Arcy (samedi 07 sept.)
 - Soit à Endurance Shop de Bois d’Arcy le 13 sept. de 14h00 à 17h00 et le 14 sept. de 9h00 à 17h00.
 - Soit sur place le jour de la course, entre 8h00 et 9h00, dans la limite des dossards disponibles.

Attention : pas d’inscriptions courrier.

Les prix des inscriptions, par personne physique, sont fixés comme suit :

	Par Internet (**)	En présentiel
Semi-marathon (*)	€20	€25
10 Km (*)	€15	€20
10 Km marche (*)	€15	€20
Animations enfants	Pas d’inscription internet	Gratuit

(*) : Pour chaque inscription, 1€ sera reversé à la fondation « La chaîne de l'espoir » qui s'occupe d'enfants ayant des malformations cardiaques et venant de pays où une intervention chirurgicale n'est pas possible.

(**) : Plus frais de gestion du site internet

Toute inscription est nominative, ferme et définitive. Chaque participant certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations fournies lors de l'inscription et participe à l'événement sous sa propre et exclusive responsabilité.

Les inscriptions pour le Semi et le 10K seront closes dès 900 inscrits et celles de la marche nordique dès 100 inscrits.

Tout dossier d'inscription sera considéré comme incomplet et entraînera la non-remise du dossard s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- ▶ Bulletin d'inscription dûment complété (bulletin internet ou bulletin papier pour les inscriptions en présentiel) avec acceptation du règlement de la course,
- ▶ Paiement des droits d'engagement (par carte bancaire sur le site internet ou par chèque/espèces pour les inscriptions en présentiel).
- ▶ Présentation de :
 - Soit une **licence FFA en cours de validité** (saison 2024-25) le jour de la course conformément à la « Règlementation des Manifestations Running 2024 » publiée par la FFA. Seules seront acceptées : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
 - Soit une **licence sportive en cours de validité** à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).
 - Soit pour les majeurs, présentation de **l'attestation du Parcours Prévention Santé de moins de 3 mois** au jour de la course (questionnaire disponible sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr/>).
 - Soit pour les mineurs, une **attestation santé** (voir site du ministère des sports : <https://www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-de-non-contre-indication-la-pratique-sportive-remplace-par-un-questionnaire>). Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

L'ensemble des pièces manquantes du dossier d'inscription est à faire parvenir avant le jeudi 14 sept. 2024 à 22h00 via le site « On s'inscrit.com » ou lors du retrait du dossard (voir paragraphe « Retrait des dossards »)

L'attribution d'un dossard est faite à titre personnel et ne peut en aucun cas être transférée à un autre coureur.

Article 15 - Acceptation

La participation au Semi & 10K de Bois d'Arcy implique l'acceptation expresse par chaque participant du règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisation se réserve de droit de modifier le présent règlement et en informera les inscrits via le site internet de l'évènement (<https://semiboisdarcy.jimdofree.com>)